



## **BAREME- HONORAIRES DE LOCATION**

### **Honoraires à la charge du locataire :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	<b>10.00 € / m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3.00 € / m<sup>2</sup> TTC</b>

### **Honoraires à la charge du propriétaire :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	<b>10.00 € / m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3.00 € / m<sup>2</sup> TTC</b>

Les honoraires de location des locaux d'habitation meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au propriétaire et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n 2014-890 du 1<sup>er</sup> Aout 2014. Les honoraires ci-dessous seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révisions de notre société.

*Chaque agence et juridiquement et financièrement indépendante.*

### **Honoraires Gestion : 8% TTC**



Century21 G.T.I : SARL GT Immobilier au capital de 7622, 45 € – R.C. Versailles B 347 540 346 – Code NAF 6831 Z  
Carte professionnelle : G. n° CPI 7801 2017 000 015 976 délivré par la CCI Paris Ile-de-France –  
Caisse de Garantie : GALIAN, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - G. 660.000 €-Avec managements de fonds

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21**